



EXTRAIT
DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE
CHAVANNES-SUR-MOUDON DU 29 octobre 2012

Présidence : M Crausaz Frédéric

Le Conseil général de Chavannes-sur-Moudon, au vu des éléments apportés par la Municipalité

d é c i d e

- **d'accepter le budget 2013 tel que présenté.**
- **d'accepter le préavis N° 02/2012 Arrêté d'imposition 2013, sans modification**
- **d'accepter le préavis municipal n° 03/2012 « l'adhésion de la commune de Chavannes-sur-Moudon à la constitution du SDIS Haute-Broye ».**
 - D'autoriser la municipalité à l'adhésion de la commune de Chavannes-sur-Moudon à la constitution du SDIS Haute-Broye
 - D'en fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013
 - D'abroger toutes conventions passées ultérieurement
- **d'accepter le préavis N° 04/2012 Projet de fusion des groupements forestiers de la Haute-Broye et Jorat-Moudon en un nouveau groupement forestier Broye-Jorat**
 - l'adoption des statuts proposés
 - d'autoriser la fusion des groupements forestiers de Jorat-Moudon et de la Haute-Broye
 - d'autoriser la Municipalité à adhérer au groupement Forestier-Broye-Jorat issu de la fusion
 - d'autoriser la Municipalité à conclure un contrat avec ledit groupement
 - d'autoriser la Municipalité à mettre à disposition du groupement la somme de CHF 4'776.00 comme capitalisation de base en 10 annuités de CHF 478.00.
- **D'accepter le préavis N° 05/2012 Vente domaine public à un privé**

Ainsi délibéré en séance 29 octobre 2012

Le Président



La secrétaire